

Compétences

30

juillet 2002

2	éditorial
	• Pour mieux vous informer
3	événements
	• La fin annoncée des programmes d'accréditation
	• Rencontres techniques Electricité-Magnétisme
	• Sisqual 2002
	• Mesurexpo 2002
5	activité
	• Réunion des présidents de CTA
	• Deux nouveaux collaborateurs
6	état de l'art
	• Brèves de... comité
	• Révolution dans l'expression des portées d'accréditation
	• Rapport d'activité des CTA et CIERA
8	gros plan
	• Certification de personnels : au cœur des métiers et des individus
10	ouverture
	• Partenaires : SNIPF, un pro de la validation des acquis
	• Assemblée générale du Cofrac
	• International : 9 ^e Assemblée générale d'EA
	• ILAC, IAF : réunion des comités exécutifs
14	editorial
	• To keep you better informed
15	event
	• End of accreditation programmes expected soon
16	activity
	• Laboratory : Meeting of Technical Accreditation Commission chairmen
17	state-of-the-art
	• Certification : Snippets from the committee
	• Laboratory : Revolution in expressing accreditation scope
	• Activity report of CTA and CIERA
19	close-up
	• Certification of personnels : a central issue for jobs and individuals
21	opening out
	• Partners : SNIPF, a "pro" in the validation of attainment
	• International : 9th EA General Assembly
	• ILAC, IAF : Executive committee meetings in Vancouver



Pour mieux vous informer

Le premier numéro de Compétences a été publié voilà plus de 7 ans déjà... et la présente publication aurait pu porter le numéro 1... or, elle porte le numéro 30. C'est que, en effet, Compétences a changé.



Cependant il ne sera pas nécessaire de rédiger de fiche d'anomalie et notre commission d'audit interne ne pourra pas nous blâmer. J'espère que cela ne donnera pas non plus lieu à réclamations, faute de quoi il nous faudrait étrenner notre nouvelle procédure applicable au 1^{er} juillet 2002. Vous pouvez consulter www.cofrac.fr si vous êtes curieux.

Tout simplement – et plus sérieusement – il s'agit d'une modification assez fondamentale de notre vecteur de communi-

cation visant à mieux satisfaire vos besoins en information.

Cette modification consiste à remplacer le bulletin trimestriel *Compétences* par "*Compétences, le magazine de l'accréditation*", un semestriel qui paraîtra en janvier et juillet et par "*La lettre Cofrac*", éditée cinq fois par an (février, avril, juin, septembre, novembre). Ces deux publications étant bien entendu bilingues (français – anglais).

"*Compétences Magazine*" privilégie des articles et dossiers de fond et se veut un

support de référence constituant une réponse pertinente à un réel besoin d'éclairage et d'explication à propos des activités du Cofrac et de ses homologues.

"*La lettre Cofrac*" donnera une place prépondérante aux informations brèves et pratiques et aura pour vocation de "coller" au plus près à l'actualité au risque, quelquefois, de faire un peu "doublet" avec la page *Actualités* du site internet du Cofrac. Pour l'essentiel, elle contiendra des articles courts et factuels. Quant aux informations sur les organismes et laboratoires accrédités, elles ne seront plus publiées que sur www.cofrac.fr. J'ajoute que la mise à jour de notre site sera désormais hebdomadaire.

Bien sûr, dans quelques temps, nous vous consulterons pour savoir ce que vous pensez de ces nouveaux media et nous tiendrons compte de vos avis pour les améliorer.

En attendant, bonne lecture de "*Compétences, Magazine*"⁽¹⁾ et... bonnes vacances. ■

Daniel Pierre, directeur

(1) Sans être formellement recommandée, sa lecture sur la plage n'est pas interdite.

Laboratoires

La fin annoncée des programmes d'accréditation

Les nouveaux guides techniques d'accréditation seront bâtis autour de la définition de domaines de compétences. A l'origine de cette évolution, la nouvelle norme ISO/CEI 17025.

Le comité de section Laboratoires vient de procéder à la validation de ce qui constituera probablement les deux derniers programmes d'accréditation tels qu'ils existaient depuis la création du RNE ! En effet, encouragé dans cette démarche par les nouvelles exigences de la norme ISO/CEI 17025, le comité de section a acté l'évolution des référentiels techniques d'accréditation de leur forme actuelle de "programmes" à celle de "Guides Techniques d'Accréditation". Ils seront bâtis autour de la définition de domaines de compétence et comporteront les préconisations utiles et spécifiques à l'attention des laboratoires et des auditeurs. Bien entendu, cette transition s'effectuera progressivement. Dans l'attente, découvrons les deux derniers programmes à l'usage des laboratoires d'essais en agroalimentaire et en biologie médicale.

Agroalimentaire : parution du programme ESB

Particulièrement attendu, le programme n° 167 Analyses de dépistage par tests rapides des encéphalopathies spongi-

formes transmissibles vient juste de paraître en réponse à la demande du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales. En effet, selon les conditions relatives à l'agrément des laboratoires d'analyses réalisant des tests rapides de dépistage de l'ESB ou de la tremblante définies par la Direction Générale de l'Alimentation, les laboratoires agréés doivent obtenir l'accréditation par le Cofrac selon le programme spécifique.

Ce programme a été conçu comme le "document d'application" relatif aux analyses de dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles tel que prévu dans l'annexe B de la norme ISO/CEI 17025.

Sa rédaction a été l'occasion de clarifier le positionnement de l'accréditation en regard des exigences par ailleurs fixées par la réglementation en matière de sécurité de l'Homme au travail et de délimiter clairement le mandat des auditeurs missionnés par le Cofrac dans un tel contexte.

Après deux ans de travail, le programme n° 168 Analyses en toxicologie et suivi thérapeutique pharmacologique vient d'être publié.

Biologie médicale : parution du programme Toxicologie

Ce programme, qui s'inscrit dans un contexte purement volontaire, répond à l'attente d'une catégorie particulière de laboratoires, majoritairement hospitaliers, cliniques ou intervenant dans un contexte médico-légal, et dont l'activité est la recherche de composés toxiques ou médicamenteux dans les prélèvements humains.

En l'absence de textes normalisés dans ce domaine analytique, les laboratoires candidats à l'accréditation pourront s'appuyer sur des fiches techniques éditées par deux sociétés savantes, la Société Française de Toxicologie Analytique (SFTA) et la Société Française de Pharmacologie (SFP) pour établir leurs protocoles opératoires. Ils devront également prévoir d'apporter la preuve de la validité de leurs méthodes. ■

Jean-François Moro
Responsable de la section
Laboratoires

Salons

Conférence Métrologie et ISO 9001:2000 sur le salon Sisqual 2002

En partenariat avec le LNE, le Cofrac participe à une session sur la métrologie dans le cadre de la nouvelle norme ISO 9001:2000.

Les présentations s'articuleront autour des thèmes suivants :

- métrologie dans le cadre de l'ISO 9001
- métrologie et ISO 10012
- retour d'expériences de certificateurs

- témoignages d'entreprises
- le point de vue du Cofrac sur la fonction métrologie dans l'entreprise. Les débats permettront aux participants d'échanger sur leurs pratiques.

Patrick Reposeur, responsable technique et qualité, interviendra pour le Cofrac. Le salon Sisqual aura lieu du 5 au 7 novembre au CNIT à Paris la Défense.

Nous serons heureux de vous accueillir sur notre stand.

Pour plus d'information : www.cofrac.fr ou www.birp.com

Le Cofrac, partenaire de Mesurexpo 2002

Nous serons présents sur Mesurexpo, exposition de physique, du 22 au 24 octobre au centre Paris Expo de la Porte de Versailles à Paris.

Dès aujourd'hui, prenez date : le **23 octobre**, de 9 h à 12 h, le Cofrac organise une conférence sur le thème "Accréditation, certification, clarifions le débat !"

Animée par Patrick Reposeur, responsable technique et qualité du Cofrac, la conférence présentera en détail les points de vue de tous les acteurs concernés : certificateurs de systèmes, certificateurs de produits, normalisateur, mais

aussi industriels clients des certificateurs et accréditeur.

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur www.cofrac.fr ou consultez le site de l'exposition : www.mesurexpo.com

Votre contact : martine.simon@cofrac.fr

Réunions Cofrac

2^e Rencontres techniques Electricité/Temps Fréquence

Initialement programmées le 19 septembre 2002, les 2^e Rencontres techniques Electricité-Temps-Fréquence auront lieu le **19 novembre 2002**. Co-organisées par le Cofrac et le BNM, les Rencontres sont destinées aux laboratoires accrédités et aux membres des commissions techniques d'accréditation du domaine.

Même lieu, Espace européen de la Plaine Saint Denis, et programme inchangé :

- Cofrac : nouvelle organisation de la section Laboratoires

- nouvelle organisation du BNM
- évolution des textes de référence de l'accréditation : des programmes d'accréditation vers les guides...
- études BNM
- évaluation des incertitudes
- comparaisons interlaboratoires

Nous diffuserons bientôt un bulletin d'information complet à l'attention de tous les laboratoires susceptibles d'être intéressés par cette manifestation et précisons que ce changement de planning

est intervenu à la demande de plusieurs laboratoires. Nous espérons que ce changement permettra à un plus grand nombre de laboratoires d'assister aux Rencontres.

Le programme détaillé sera bientôt disponible sur les sites du Cofrac et du BNM : www.cofrac.fr, www.bnm.fr

Pour en savoir plus, vous pouvez aussi contacter : lydie.mauger@cofrac.fr ou vanessa.herrou@bnm.fr

Laboratoires

Réunion des présidents de CTA

Globalement, la réforme, bien engagée, trouve un écho positif chez les présidents des nouvelles commissions techniques d'accréditation.

Le 3 avril dernier s'est tenue au Cofrac la deuxième réunion des présidents des nouvelles commissions techniques d'accréditation (CTA). La première réunion du genre, le 26 octobre 2001, avait été avant tout l'occasion de faire connaissance et d'expliquer le nouveau processus d'accréditation. Cette deuxième rencontre a permis de faire le point sur les politiques générales Cofrac en cours d'établissement, notamment concernant le mode d'expression de la portée d'accréditation (cf. notre article en page 7) et d'échanger sur les expériences respectives des commissions après cinq mois de fonctionnement. Objectif : favoriser l'harmonisation des pratiques.

Un nouveau fonctionnement stimulant

De l'avis unanime, le fonctionnement issu de la réforme est intéressant et réactif grâce au travail du Cofrac et des rapporteurs, sans que la qualité des accréditations délivrées s'en ressentent. Je rappelle (cf. Compétences n° 26) que

l'examen des "cas simples" est délégué à la structure permanente et que les CTA utilisent systématiquement la "procédure par rapporteurs" ; l'examen des cas les plus difficiles ou litigieux est renvoyé en séance plénière. Un rapport d'activité détaillé de la section présenté à chaque réunion de CTA permet d'affiner le positionnement du "curseur" entre les cas simples et les autres.

Le passage de 36 à 7 commissions n'a pas eu de conséquence négative sur l'examen des rapports. A noter tout de même une charge de travail variable entre les commissions de ce point de vue.

Priorité à la compétence

Les CTA ont aussi pour rôle d'établir les documents techniques. Ainsi, des groupes de travail sont mis en place dans l'objectif de remplacer progressivement les "programmes" (essais) ou "exigences spécifiques" (étalonnage) actuels par des documents techniques comportant des préconisations à l'attention des auditeurs, mais aussi toute

information utile permettant d'éclairer le Cofrac sur le choix des auditeurs. Ce travail, de longue haleine, ne fait que commencer.

Une autre facette du rôle des CTA est l'examen de la compétence des experts techniques. Sur ce point, les présidents des CTA s'accordent à souligner la nécessité d'une évolution rapide du mode de recrutement et de suivi des experts techniques. Il est souhaité la mise au point rapide d'une grille Cofrac de compétences et une connaissance plus fine de la compétence des experts.

Il est clair que les CTA sont encore en période de rodage. Des expériences ponctuelles, axées essentiellement sur la qualification des experts techniques, sont menées au sein des CTA et pourront être généralisées selon les retours d'expérience. Il est évidemment trop tôt encore pour établir un bilan consolidé, mais les premiers résultats sont encourageants. ■

Jean-François Moro

Responsable de la section Laboratoires

Deux nouveaux collaborateurs

Abdérafi Charki et Béatrice Borys font désormais partie de l'équipe de la section Laboratoires.

Docteur ingénieur en mécanique, **Abdérafi Charki** a travaillé pour des entreprises industrielles – notamment en conception de machines – et dans des laboratoires, avant d'intégrer le pôle Mécanique de la section Laboratoires en janvier de cette année. Ses

compétences lui permettent de gérer les dossiers des laboratoires d'essais physiques et mécaniques.

Riche d'une expérience variée de conseiller scientifique et d'ingénieur R&D ou d'essais en matériaux, **Béatrice Borys** était en poste au Cerib, un labo-

ratoire accrédité Cofrac, avant de nous rejoindre. Ses compétences techniques lui permettent de gérer les secteurs du bâtiment et du génie civil. ■

Fabienne Venant

Responsable des Ressources Humaines

Certification

Brèves de... comité

Certification de produits et services : les travaux d'harmonisation liés à la fusion ont bien commencé. Des premiers résultats encourageants.

Les travaux du nouveau comité de section Certification de produits et de services avancent, certes pas d'une façon spectaculaire, mais suffisamment vite pour escompter une validation des documents les plus importants dès la prochaine réunion du comité, en septembre.

Parmi ces documents, le comité s'attache à harmoniser en priorité les procédures issues de pratiques divergentes entre le secteur de la certification de produits industriels et de services et celui de la certification de produits agricoles et alimentaires.

L'interprétation harmonisée allant dans

le sens d'une interprétation uniforme des exigences de la norme NF EN 45011, le processus d'accréditation harmonisé devrait être le premier document publié. Ce dernier résulte de la fusion de 6 documents, 3 pour chacune des deux précédentes sections (processus d'accréditation, processus d'audit, processus pour un amendement à la portée d'accréditation). Les documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement interne de la section et à l'instruction des dossiers devraient suivre.

La mise en application effective est prévue immédiatement après la validation pour les nouvelles demandes ; ensuite,

celle-ci sera vérifiée au cours des audits réalisés dès 2003 pour les organismes déjà accrédités. Ces précisions seront communiquées à tous les partenaires concernés.

Une réunion des auditeurs qualitatifs et des experts des deux secteurs est prévue le 13 septembre afin de présenter ces modifications. Les organismes déjà accrédités, les membres des CPA et du comité recevront ces nouveaux documents.

Marie-Geneviève Duhau-Soulage
Responsable de la section
Certification de produits et services

Projets ISO/CASCO en cours intéressant l'accréditation et l'attestation de la conformité		
Accréditation	ISO/CEI 17011 (basé sur les Guides ISO/CEI 58 : 1993, ISO/CEI 61 : 1996 et ISO/CEI TR 17010 : 1998) (Groupe de travail 18 du CASCO)	Exigences générales relatives aux organismes procédant à des activités d'évaluation et d'accréditation
Etalonnage/Essais	Alignement de la norme ISO/CEI 17025 sur la norme ISO 9001 : 2000 (Groupe de travail 25 du CASCO)	Prescriptions générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais
Certification de produit	Réimpression du Guide ISO/CEI 28 afin de l'actualiser	Règles générales pour un système type de certification des produits par une tierce partie
	Révision du Guide ISO/CEI 53 afin de l'actualiser et de mettre son contenu technique en conformité avec la norme ISO 9001 : 2000 (Groupe ad hoc)	Une approche de l'utilisation du système de qualité d'un fournisseur pour la certification des produits par une tierce partie
	Guide ISO/CEI 67 (Groupe de travail 14 du CASCO)	Éléments fondamentaux de la certification de produit
Certification de systèmes	ISO/CEI 17021 (basé sur le Guide 62 : 1996 et le Guide ISO/CEI 66 : 1999) (Groupe de travail 21 du CASCO)	Exigences générales relatives aux organismes procédant à des opérations d'évaluation, de certification et d'enregistrement des systèmes de management
Certification des personnes	ISO/CEI 17024 (Groupe de travail 17 du CASCO)	Critères généraux relatifs aux organismes de certification procédant à la certification des personnes

Laboratoires

Révolution dans l'expression des portées d'accréditation

Les nouvelles modalités permettront au laboratoire de décrire une portée plus proche de ses possibilités et de ses compétences réelles.

Lors de sa réunion du 7 mars 2002, le comité de section Laboratoires s'est prononcé sur la manière la plus opportune d'exprimer la portée d'accréditation des laboratoires accrédités, conformément aux lignes directrices de la réforme du processus d'accréditation (cf. Compétences n° 26) et de la mise en place de la norme ISO/CEI 17025.

Le cadre adopté, qui s'appuie largement sur le document EA-2/05¹, permet aux laboratoires d'analyse, d'essai ou d'étalonnage, indifféremment, de proposer une portée d'accréditation plus conforme à leurs possibilités réelles, et donc de réaliser une partie plus importante de leurs prestations dans le cadre de leur accréditation. En effet, les laboratoires seront appelés à décliner leur portée selon 3 types, une portée pouvant combiner ces 3 types, et ce, par domaine de compétence identifiée et décrite à partir des éléments suivants :

- champ ou domaine,
- produits,
- grandeur ou caractéristique,
- méthode, technique d'essais et de mesure.

Les trois types se différencient ainsi :

1^{er} type : le laboratoire revendique de travailler selon des normes ou documents consensuels jugés équivalents (cf. § 5.4.2 de la norme ISO/CEI 17025) dans leur domaine d'application ;

2^o type : une possibilité est offerte de présenter des méthodes dérivées ou adaptées si l'on reste dans le cadre des principes de la méthode retenue ;

3^o type : le laboratoire revendique de réaliser des analyses, des essais ou des étalonnages, de développer et valider des méthodes dans le cadre d'une portée décrite par une liste de compétences ou par des normes ou documents techniques de référence (liste non-exhaustive fournie à titre d'illustration des capacités du laboratoire).

Il est à noter que le cadre adopté permet aussi, avec les types de portée 2 et 3, une meilleure souplesse pour développer le champ des prestations accréditées sans avoir à supporter une évaluation qui ne se justifierait pas techniquement.

Il reste maintenant à travailler sur le mode d'évaluation de la compétence des laboratoires tout au long du cycle d'accréditation en fonction des types de portées. Ce mode doit être défini pour garantir la pertinence de l'évaluation des portées revendiquées par les laboratoires à un coût acceptable. L'objectif est de disposer de documents validés d'ici la fin de l'année 2002. ■

Jean-François Moro
Responsable de la section
Laboratoires

(1) Le document EA-2/05, *The scope of Accreditation and Consideration of Methods and Criteria for the Assessment of the Scope in Testing*, est disponible sur le site d'EA, www.european-accreditation.org.

Activité des CTA¹ et des CIERA¹ : état comparatif

CIERA (du 26/10/2001 au 21/05/02)

Nombre de rapports d'audit examinés : **427** / Fréquence des réunions : **hebdomadaire** / Nombre de réunions : **26**

Type de rapports examinés	CTA	CIERA
	• Audit initiaux	• Surveillance
	• Audit d'extension portant sur une évolution notable de la compétence technique	• Renouvellement
		• Extensions mineures

Depuis le 26/10/2001, date de la première réunion de la CIERA, les rapports d'audit ne sont plus systématiquement examinés par une CTA.

(1) CTA : commission technique d'accréditation ; CIERA : commission interne d'évaluation des rapports d'audit

Certification de personnels : au cœur des métiers et des individus

Activité peu répandue, la certification de personnels a des spécificités fortes liées à la nature même de son champ d'investigation : les individus. Points forts de la démarche du Cofrac et exemples d'accrédités.

Au-delà de la norme, une approche personnalisée

La certification de personnels a pour vocation de valider une compétence, une expertise ou un métier. Cette activité concerne un nombre limité d'organismes. On y trouve de grands acteurs intervenant dans le domaine de la certification d'auditeurs (systèmes qualité, environnement...) par exemple, mais surtout de petites entités constituées de structures aux moyens modestes. Objectif : certifier des compétences spécifiques aussi variées que celles d'agents de contrôle non destructifs, de chefs d'équipes en peinture anti-corrosion ou d'auditeurs de système de management environnemental...

Métiers innovants et expertises originales

"Pour la plupart des candidats à l'accréditation, précise Nathalie Savéant, responsable de cette activité au Cofrac, l'engagement vers l'accréditation, compte tenu des exigences à respecter et de son coût, est un véritable challenge. Ils s'y engagent car ils sont motivés et convaincus de ses atouts : valorisation d'un savoir-faire, développement d'une notoriété, reconnaissance au niveau européen..."

L'exemple du CCIAS (Centre de certification internationale d'auditeurs spécialisés), actuellement engagé dans un processus d'accréditation pour ses auditeurs sociaux, est révélateur. L'audit social, qui est aux ressources humaines

ce qu'est l'audit financier pour les responsables financiers, mesure la qualité de la gestion sociale des entreprises et des organisations. Pour le Président du CCIAS, Georges Egg, le choix de l'accréditation se justifie en toute logique : "Notre centre s'est engagé dans un processus de recherche qualité et d'excellence. Nous délivrons depuis plusieurs années un certificat d'auditeur social mais nous souhaitons aller au-delà d'une reconnaissance "maison", et faire reconnaître par un organisme officiel indépendant la conformité de nos certificats aux normes internationales". Ainsi, par le biais de l'accréditation, les auditeurs sociaux pourront se prévaloir d'un certificat reconnu par une tierce partie.

On retrouve ces mêmes motivations dans la démarche initiée depuis 1997 par la SNIPF pour ses Ingénieurs Professionnels (voir notre article en page 10).

Une évaluation par ses pairs

L'accréditation s'effectue à partir du référentiel européen NF EN 45013 et son équivalent international ISO 17024, complété des lignes directrices issues du guide IAF. Ce dernier, en incluant des précisions, a permis de compenser l'absence d'actualisation du document depuis 1995.

Bien entendu, si le processus d'accréditation suit un cadre commun, des spécificités sont intégrées pour "coller" au plus près aux exigences des métiers,

en particulier en matière d'acquisition de compétences. Ainsi, les auditeurs du Cofrac s'attachent à une analyse rigoureuse concernant les informations sur les qualifications, la formation et l'expérience des personnels. Exemples : justifier que l'on a reçu une formation spécifique, avoir travaillé dans une entreprise du secteur concerné. Enfin, un soin particulier est apporté à l'évaluation des jurys, des commissions et examens, en se dotant d'outils tels que des grilles d'observation, d'évaluation ou de notation. Dans ce domaine, la démarche du CTBA pour ses experts antiparasites illustre parfaitement cette exigence (voir interview plus loin).

"C'est pourquoi, souligne Nathalie Savéant, il est impératif que le Cofrac se dote d'équipes d'audits particulièrement "pointues" ayant une bonne connaissance du métier sur lequel porte l'évaluation. Cet aspect est d'autant plus déterminant que, dans le cas de la certification de personnels, l'audit s'apparente à une évaluation par les pairs, les auditeurs Cofrac ayant dû souvent surmonter les mêmes épreuves" ! A l'issue de la procédure, la délivrance d'un certificat de compétence constitue une reconnaissance appréciée et génératrice de confiance.

Autre aspect essentiel, l'exigence d'impartialité et d'indépendance. Il s'agit, en particulier, de veiller à ce que soient clairement distinguées les activités de certification et de formation.

De nouveaux territoires à explorer

Signe de l'attrait grandissant pour ce type d'accréditation, la démarche initiée par l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie nationale qui s'est engagé dans une double réflexion : en matière de système de qualité conforme à la norme NF EN ISO/CEI 17025 afin de préparer la reconnaissance technique de ses laboratoires et en matière de certification de personnels.

"Notre réflexion en matière de certification de personnels, précise Alex Du-

pont, chef du Service Assurance Qualité, est menée depuis début 2002 dans le cadre d'une association européenne, l'ENFSI (European Network of Forensic Science Institutes), pour qui cette certification peut se révéler un outil performant afin d'optimiser les choix des experts en fonction des besoins des magistrats et enquêteurs européens (lisibilité et assurance de la compétence individuelle).

La première étape consistera certainement à bâtir des référentiels pour chaque activité criminalistique : prélèvements sur scène de crime et réalisa-

tion de dossiers d'expertise comportant des avis et interprétations".

Un domaine "sensible" qui exige plus que tout autre une approche rigoureuse, en phase avec l'accréditation, et qui ne pourra se faire qu'en concertation avec la Chancellerie.

Nul doute que d'autres champs vont s'ouvrir à ce type d'accréditation car la certification de personnels se situe au cœur des métiers et des individus. Et les organismes engagés dans ce processus, prenant le risque d'une remise en question de leurs pratiques, font preuve d'un beau courage volontaire !

Assainir un marché, valoriser une compétence

Le CTBA, Centre Technique du Bois et de l'Ameublement, a pour vocation de promouvoir l'utilisation du bois dans le domaine de la construction et la qualité dans la filière bois et ameublement. Il est accrédité, depuis 2001, pour la certification de ses experts en état parasitaire. Son directeur Qualité, Patrice Garnier, nous en explique les raisons.

Pour quelles raisons avez-vous souhaité obtenir l'accréditation ?

Nous sommes animés par une forte exigence en matière de rigueur et de transparence dans nos prestations. Le CTBA s'est engagé dans des démarches d'accréditation dès fin 1980 avec l'accréditation des laboratoires, étendue en 1997 au domaine de la certification de produits industriels, puis de services en 2000. La démarche d'accréditation pour nos experts anti-parasitaires s'inscrit dans cette logique.

Outil de mobilisation et d'argumentation commerciale

Pourquoi précisément ces experts ?

La "loi Termites" du 8 juin 1999 a pour objectif de protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites. Elle impose en particulier, dans le cadre de transactions immobilières dans

des zones objets d'un arrêté préfectoral ou municipal, la réalisation d'un état parasitaire si le vendeur veut s'exonérer de la clause de vice caché. Dans la pratique, cet état parasitaire devient systématiquement exigé par les notaires au moment de la signature de la vente, voire de la promesse de vente. Cette loi a suscité un engouement fort, au point que certains professionnels, peu compétents ou peu scrupuleux, se sont engouffrés dans ce nouveau marché. Pour nous, il était impératif de pouvoir mettre à la disposition du marché et des experts compétents, une reconnaissance sérieuse.

Concrètement, comment s'est passée la procédure ?

L'audit initial s'est décliné en deux axes principaux : fonctionnement administratif de notre certification et audit du déroulement d'un examen. Pour obtenir son certificat, le candidat doit franchir plusieurs étapes : examen écrit théorique, vérification sur site (un inspecteur technique valide la méthodologie de recherche de parasites), puis passage devant un jury de professionnels.

Sur le plan interne, comment a été vécu ce processus ?

Même si la notion d'accréditation fait

partie de notre "culture maison", la nouveauté vient du fait qu'il y avait une volonté politique d'être reconnu afin de nous positionner dans un marché très compétitif. Un vrai challenge surtout que nous souhaitions l'obtenir rapidement. De plus, le domaine lui-même – certification de personnels – en faisait un dossier spécifique. L'accréditation s'est révélée un formidable outil de mobilisation interne pour nos équipes.

Avez-vous cherché à faire connaître à l'extérieur cette reconnaissance ?

Oui. En premier lieu auprès des pouvoirs publics qui ont apprécié notre volontarisme et, bien sûr, auprès de nos titulaires qui peuvent se prévaloir de certificats mentionnant qu'ils sont couverts par l'accréditation Cofrac. Nous leur donnons des arguments pour qu'ils puissent la valoriser auprès de leurs partenaires : architectes, notaires, administrations... Cependant, la notion d'accréditation, si elle est un élément de reconnaissance vis-à-vis des pouvoirs publics, reste insuffisamment connue et n'est pas assez perçue comme un élément différenciateur fort par les différents acteurs du marché. Au Cofrac et à ses partenaires de poursuivre leurs efforts dans ce sens. ■

I Partenaires

SNIPF : “Un pro” de la validation des acquis

Depuis sa création, en 1936, la Société Nationale des Ingénieurs Professionnels de France –SNIPF– a pour objectif la certification d’ingénieurs et s’attache à délivrer un certificat de qualification d’ingénieur professionnel. A partir de 1993, ses contrôles de compétences ont fait référence au métier d’Ingénieur. Accrédité depuis 1997 pour son activité de “certification d’ingénieurs professionnels avec mention de spécialité”, elle délivre un Certificat de Compétence d’Ingénieur Professionnel (CCIP).

Reconnaissance nationale... et internationale

Cette accréditation offre une double reconnaissance :

■ nationale, par le fait que tous les ingénieurs par la fonction certifiés sont inscrits directement au répertoire national des ingénieurs du Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France (CNISF) ;

■ internationale : grâce à l’ISO – la norme NF EN 45013 va bientôt devenir une norme internationale –, notre société sera la première à être accréditée dans le domaine de la certification de personnels. De plus, les spécialités inscrites sur le certificat font référence aux classifications du BIT (Bureau International de Travail). Enfin, notre Société fait partie intégrante de la Chambre Européenne des Ingénieurs Professionnels qui regroupe les organismes européens validant les acquis professionnels.

Entre 1997 et 2001, la Commission Nationale de Certification a étudié 1796 dossiers et délivré 715 certificats de compétences couvrant 30 professions d’ingénieurs. Les organismes présents dans cette commission – COFRAC, CNISF, représentants d’écoles ou d’entreprises... – ont souligné la rigueur et le sérieux des contrôles effectués. ■

Pierre Sitko, Secrétaire général de la Société Nationale des Ingénieurs Professionnels de France

I Vie de l’association

Assemblée générale du Cofrac

L’Assemblée générale du Cofrac s’est tenue le 20 juin dernier dans les locaux du Medef, à Paris. Jean-Pierre Desgeorges, Président de l’Association, a présenté son rapport moral. Parmi les faits marquants, on notera que, malgré un taux de croissance élevé (plus de 10%) constant par rapport à 2001, la section Laboratoires a su faire aboutir les réflexions liées à la réforme de son processus. Le passage à l’ISO/CEI 17025, le développement du secteur des laboratoires d’analyses bio-médicales et l’accréditation des laboratoires d’analyses des eaux suite à la publication de l’arrêté du ministère en charge de l’environnement ont également été traités de façon satisfaisante.

A retenir du côté de l’inspection, l’organisation et la conduite d’audits communs avec la section Laboratoires pour des clients importants. Les ingénieurs du Cofrac ont en effet mis en place et suivi des audits de plusieurs semaines, faisant intervenir plusieurs dizaines d’auditeurs et experts. Avec succès puisque nos clients se sont déclarés satisfaits.

Fusions réussies en certification

En effet, le Cofrac ne compte plus que deux sections, au lieu de quatre, pour la certification des produits et services d’une part, et, d’autre part, pour la certification d’entreprises et de personnels et Environnement. La refonte des plans qualité a commencé.

Par ailleurs, l’Assemblée générale a adopté les résolutions présentées par le Conseil d’administration, lesquelles confirment le montant – inchangé – des cotisations (670 euros pour les membres actifs et 85 euros pour les membres associés) et la nomination de nouveaux administrateurs : Marc Mortureux (Eurolab France) pour le collège A, Marc Bay (FIM) pour le collège B et Christian Chaillot (SNCF) en qualité de personnalité qualifiée. ■

International

9^e Assemblée générale d'EA à Bucarest

De l'avis des participants, une réunion riche d'échanges ouverts et constructifs !

Les discussions ont permis d'aboutir à des décisions par l'Assemblée générale. En particulier, deux documents fondamentaux ont été approuvés, concernant les critères d'appartenance à EA et la politique d'EA à propos d'attestations de la conformité spécifiques à des secteurs particuliers de l'industrie. Systèmes sectoriels d'abord : globalement, EA accepte de collaborer avec tout système sectoriel opérant à l'échelle européenne – au moins – et dès lors que celui-ci accepte de s'appuyer sur son accord multilatéral.

Pour une meilleure harmonisation

Afin de mieux coordonner les actions au niveau d'EA, il a été décidé, comme c'est déjà la pratique au sein du comité Certification, que chaque accréditeur membre d'EA devait informer les autres des développements dont il a connaissance au plan national et susceptibles d'intéresser EA, afin que, chaque fois que possible, EA puisse définir une ligne de conduite harmonisée.

Ainsi, dans le secteur des essais de compatibilité électromagnétique appliqués au domaine de l'automobile, un Memorandum of Understanding a été signé entre EA et les trois principaux constructeurs automobiles américains, General Motors, Daimler-Chrysler et Ford dans le cadre du programme AEMCLRP (Automotive Electro Magnetic Compatibility Laboratory Recognition Program). A ce jour, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et la Suède sont formellement engagés dans ce système. Un accord similaire devrait être signé bientôt avec le système Blue Tooth dans le domaine des réseaux informatiques sans connexion filaire.

Un autre document fondamental a été approuvé à l'unanimité : il s'agit du document décrivant les critères d'appartenance à EA. L'objectif est de clarifier et de renforcer le statut des accréditeurs et de l'accréditation en Europe.

Une question cruciale reste à résoudre : celle du caractère non concurrentiel de l'accréditation. La situation est critique dans certains pays membres d'EA qui voient se développer des systèmes d'accréditation parallèles. En l'absence de cadre juridique spécifique, il n'existe aucun recours permettant aux autorités d'interdire de tels développements. D'autre part, la loi interdit la création de monopole. EA se tourne donc vers la Commission européenne et lui demande de trancher sur le statut de l'accréditation : elle doit être le dernier niveau de confiance. Les accréditeurs, qui n'exercent aucune activité commerciale, ne peuvent donc pas opérer dans un contexte de concurrence.

De nouvelles priorités

Fait marquant à l'occasion de la dernière réunion du comité consultatif d'EA (EA Advisory Board) : le changement dans l'organisation des réunions et les méthodes de travail. Une liste de questions prioritaires a été approuvée. Elle détermine le programme de travail du comité et, par ricochet, celui d'EA.

Parmi les priorités retenues : les relations entre accréditation et notification, les systèmes sectoriels (voir plus haut) ou l'extension de l'accord multilatéral à l'inspection.

D'autre part, en réponse à une demande du comité, EA lancera la 1^{re} enquête de satisfaction au niveau européen, avant la fin de l'année : il s'agit de mesurer le

degré de satisfaction des clients directs des accréditeurs, les laboratoires et organismes accrédités par les membres d'EA. Une enquête 100% électronique dont les résultats seront traités automatiquement, au niveau d'EA et pays par pays.

Rationaliser et éviter les redondances

Comme ses homologues internationaux, ILAC ou IAF, EA cherche à optimiser le processus de production de ses documents. Il s'agit avant tout de ne pas traiter au niveau d'une région un sujet de portée internationale et donc de coordonner les projets entre les différentes organisations régionales ou internationales. La nouvelle procédure prévoit notamment une phase de validation préalable du besoin identifié. A cette étape, il faudra vérifier qu'aucune initiative similaire n'est en cours ou n'a été entreprise chez les homologues d'EA. La procédure définit également comment intégrer les parties intéressées dans le processus de production.

Des principes relativement aisés à mettre en œuvre vis-à-vis d'IAF, dont la structure reflète celle d'EA. En revanche, avec ILAC, la coordination est plus délicate car les comités n'ont pas les mêmes mandats. Vivement la fusion...

Extension du MLA à l'inspection, une nouvelle étape

Un questionnaire sera distribué à tous les membres visant à évaluer comment les accréditeurs membres d'EA traitent la question de l'indépendance des organismes d'inspection. En parallèle, les évaluations par les pairs se poursuivent. Le Cofrac recevra l'équipe d'EA en oc-

tobre prochain. A noter les progrès significatifs rapportés par Lars Ettarp, président du comité Inspection, dans la mise au point du guide d'application de la norme ISO 17020 (équivalent à la norme NF EN 45004) harmonisé, travail réalisé dans un comité commun ILAC/IAF. Le guide, qui sera applicable au niveau mondial, sera discuté à Berlin en septembre.

Enfin, le document spécifique d'application de la norme NF EN 45004 dans le secteur des inspections de véhicules devrait être publié par EA avant la fin de l'année, à l'issue du vote final de l'Assemblée générale organisé par correspondance.

Un changement ambitieux au comité Laboratoires d'EA

L'Assemblée générale a réservé un très bon accueil à la proposition de réorganisation du comité présentée par Hanspeter Ischi, son président. En particulier, il a été décidé de restructurer les groupes d'experts chargés des travaux techniques spécifiques – ils sont au nombre de 26 – et de les transférer, chaque fois que possible, vers les organisations de laboratoires. Rationalisation plutôt que restructuration sont les mots clés puisque l'objectif est de rendre aux laboratoires la maîtrise d'œuvre pour la rédaction des guides techniques qui les concernent au premier chef. Un chan-

gement parfaitement en ligne avec les principes ayant présidé à la restructuration d'EA engagée en 2000 et avec les nouvelles bases de la collaboration entre EA, Eurolab, Eurachem et Euromet.

A noter enfin qu'EA participe à la conférence NCSL International (National Conference of Standard Laboratories) à San Diego du 5 au 8 août et expose, pendant toute la durée de la conférence, en collaboration avec ILAC, APLAC et A2LA. Jos Leferink, le président du Comité chargé de l'accord multilatéral interviendra le 7 août dans une table ronde consacrée aux accords de reconnaissance multilatéraux. ■

Information : www.ncsli.org

Publications : travaux en cours			
Comité	Référence	Document	Statut
Inspection	EA 5/02	Guide d'application de la norme NF EN 45004 pour les inspections de véhicules	Projet final soumis aux membres pour approbation par correspondance avant publication
	EA 4/13	Sélection et utilisation des matériaux de référence	Projet final soumis aux membres pour approbation par correspondance avant publication
Laboratoires	EA 4/10	Guide d'application de la norme ISO/CEI 17025 par les laboratoires de microbiologie	Approuvé, publié sur le site d'EA
	(1)	Guide d'application de la norme ISO/CEI 17025 pour les laboratoires d'essais d'huiles moteur et de lubrifiants	Approuvé comme Advisory document Publié par CEC (Coordinating European Council)
	EA 6/01	Guide d'application de la norme EN 45011 (guide ISO 65)	En cours de révision (au niveau d'IAF)
Certification	EA 3/08	Guide d'application du guide ISO 61	En cours de révision pour intégrer la résolution IAF sur les audits d'observation
	EA 7/01	Guide d'application de la norme EN 45012	En cours de révision (au niveau d'IAF)

(1) : L'Assemblée générale d'EA a accepté la création d'une nouvelle catégorie de documents dits "advisory". Il s'agit de documents rédigés par des organisations tierces, éventuellement en coopération avec EA et présentant des recommandations sur l'application d'exigences générales ou spécifiques. Ces documents apparaîtront dans la liste officielle des publications d'EA mais seront publiés par les organisations ayant piloté leur élaboration.

Réunion des comités exécutifs d'ILAC et IAF à Vancouver

Des discussions particulièrement denses qui mettent en évidence quelques divergences d'approche sur des sujets sensibles : participation des clients, logo commun.

Les comités exécutifs d'ILAC et d'IAF se sont réunis en parallèle les 23 et 24 mai 2002 à Vancouver. Leurs réunions ont été précédées par celle, le 22 mai, du Joint Committee for Closer Co-operation (JCCC).

Étant personnellement membre de ces trois instances, il va sans dire que j'ai éprouvé quelques difficultés à suivre la totalité des débats des deux derniers jours. Heureusement, chacun des deux comités exécutifs a accepté de modifier son ordre du jour pour me permettre de participer aux discussions sur les sujets majeurs.

ILAC tout d'abord. La rédaction des statuts et autres documents liés à la constitution d'ILAC en entité juridique légale s'avère longue et difficile. Une 20^e version des bylaws nous a été présentée. Compte-tenu des observations formulées, nous devrions en examiner bientôt au moins une 21^e.

Intégrer les clients directs et indirects

Un des points forts de la discussion a concerné le statut, au sein d'ILAC, des organisations représentant les laboratoires et de celles représentant leurs clients. Le comité exécutif a finalement accepté que chacune de ces deux catégories de partenaires de l'accréditation y ait un siège et que leurs représentants disposent d'un droit de vote lors des Assemblées générales.

Un programme de travail sur le court et moyen terme est en cours d'élaboration. Il se focalise sur la promotion de l'accord multilatéral d'ILAC – l'objectif est de faire de cet accord une véritable référence – et sur l'aide à la mise en place et au développement d'organismes d'accréditation dans les pays qui n'en disposent pas encore.

Enfin, la coordination des travaux entre ILAC et les organisations régionales (EA, APLAC, IAAC) devrait être mieux formalisée afin d'éviter les duplications. En substance, avant de lancer un travail sur un nouveau sujet, chaque région devra informer ILAC afin qu'ILAC puisse prendre ladite activité à son compte si elle l'estime nécessaire.

Vers l'extension de l'accord IAF à la certification de SME et de produits

IAF, ensuite. Les évaluations par les pairs concernant l'extension de l'accord multilatéral d'IAF aux certifications de produits et services et de système de management environnemental, ont commencé. Si les résultats de ces évaluations sont satisfaisants, un accord pourrait être signé en 2003.

Les travaux et discussions relatifs à l'accréditation des certificateurs pour des référentiels sectoriels (aéronautique, gestion durable de la forêt, réduction des émissions de gaz à effet de serre) se poursuivent activement.

Les actions conjointes entre IAF et ISO concernant le traitement des réclamations relatives aux certifications de conformité et à leurs conséquences ont été évoquées, de même que la surveillance des activités de certification effectuées dans un pays donné sous le couvert d'une accréditation étrangère. Il s'agit de durcir les contrôles et d'agir pour que les certificats "ISO 9000" délivrés restent vraiment crédibles.

Au chapitre des activités conjointes entre ILAC et IAF, plusieurs projets ont été lancés concernant notamment l'harmonisation des procédures d'évaluation par les pairs, la formation des évaluateurs, l'accréditation des organismes d'inspection, les relations avec les organisa-

tions internationales (ISO, IEC, UNIDO, WTO...), l'aide à la mise en place d'organismes d'accréditation dans les pays qui en sont dépourvus ou la création d'un logo pour promouvoir les accords de reconnaissance multilatéraux.

Un débat autour du logo commun

Si, d'une manière générale, ces activités communes se développent de façon satisfaisante, il faut noter quelques soucis de coordination sur le dernier des sujets ci-dessus.

En effet, ILAC a commencé seule à travailler sur la question, IAF ayant tardé à désigner ses représentants au groupe de travail conjoint. Par la suite IAF a exprimé le souhait d'avoir un logo commun, tandis qu'ILAC a pris l'option de deux logos distincts avec sans doute un troisième logo pour traiter de l'inspection. Tout ceci n'est pas très raisonnable quand on sait que la communication nécessaire pour expliquer la signification de ce (ces) logo(s) ne sera pas simple. La question de la propriété et de la protection du droit d'usage du (des) logo(s) n'est quant à elle toujours pas tranchée.

Espérons que le bon sens et le pragmatisme finiront par triompher.

Lors de sa dernière Assemblée générale, EA, tout comme d'ailleurs l'EA Advisory Board au cours de sa dernière réunion, ont clairement réaffirmé leur souhait de n'avoir qu'un seul logo avec des déclinaisons : essais, étalonnage, inspection, certification de systèmes de management etc. pour promouvoir de façon identique et homogène les deux accords multilatéraux d'ILAC et d'IAF, en attendant la fusion de ces deux organisations en une seule.

Daniel Pierre
Directeur du Cofrac
et Président d'EA

To keep you better informed

It is already 7 years since the first issue of *Compétence* was published... and this one could have been given number 1 again... However it's the 30th issue of *Compétences* which you have in hand. Our newsletter has changed indeed.



But it will not be necessary to write down the ad hoc form and Cofrac internal audit commission will not have grounds to blame us. I also hope this will not lead to complaints. If it does we will have to put our new procedure, applicable from 1 July 2002, to its first test. Check out www.cofrac.fr if you want to know more.

Quite simply – and more seriously – we have made an important change to our main communication medium, aiming to provide a better response to your information needs.

This change involves replacing the quarterly issue of “*Compétences*” with “*Compétences, the Accreditation Magazine*”, a twice-yearly magazine appearing in January and July, and also with “*The Cofrac Letter*” which will be issued five times a year (in February, April, June, September and November). Both of these publications will of course be bilingual (French – English).

Compétences Magazine gives priority to baseline articles and files with the aim of providing a reference information medium making a consistent response to

the real need for understanding and explanation of the activities of Cofrac and its counterparts.

“*The Cofrac Letter*” will feature short, practical information items, aiming to “stick” as closely as possible to current issues, occasionally at the risk of repeating information available on the News page of the Cofrac web site. Most of the articles will be short and factual. All information about accredited organisations and laboratories will now only appear on www.cofrac.fr. Our web site will be updated every week.

Before long, we will of course be sounding out your opinions on these new media and using your thoughts to improve them.

Meanwhile, we hope you enjoy reading *Compétences, the Accreditation Magazine* (1) and... make the most of your holidays. ■

Daniel Pierre, Director

(1) While not officially recommended, reading on the beach is not forbidden.

Laboratories

End of accreditation programmes expected soon

The future technical guides will be worked out on the basis of the definition of fields of competence. This is a result of the new ISO/IEC 17025 standard.

The Laboratory committee recently validated what will probably be the last two accreditation programmes of the kind that has existed since the creation of the RNE (National Test Network). Encouraged to take this initiative by the new requirements of ISO/IEC 17025, the section committee has approved the switch from technical accreditation guides in their current form of "programmes" to "Technical Accreditation Guidelines". These will be built around the definition of fields of competence and will contain useful, specific recommendations for laboratories and assessors. Obviously, the transition will be gradual. Meanwhile, let us take a look at the last two programmes for use by test laboratories in the agro-food and medical biology areas.

Agro-foodstuff : programme 167 for BSE just appeared

The much-awaited programme 167 "Rapid tests for the detection of transmissible spongiform encephalopathies" has just appeared in response to a request from the Ministry of Agriculture, Food, Fisheries and Rural Affairs. Under the conditions for approval of analysis laboratories carrying out rapid tests for detection of BSE or scrapie de-

finied by the General Food Administration, approved laboratories must obtain accreditation through Cofrac on the basis of the specific programme.

This programme was designed to be the "application document" for detection analyses of transmissible spongiform encephalopathies as required by Appendix B of standard ISO/IEC 17025.

The writing of this programme provided the opportunity to clarify the position of accreditation with regard to the requirements, which are also regulatory, concerning Human safety at work, and to provide clearly defined instructions for assessors appointed by Cofrac in this context.

Medical biology : programme for Toxicology just appeared (also)

After two years of work, programme 168 "Toxicology analyses and therapeutic pharmacology monitoring" has just been published.

This programme, which is part of a purely voluntary initiative, is a response to the expectation of a special category of laboratories, mainly hospital laboratories, clinics and forensic operators, whose activity is to look for toxic or medicinal compounds in human samples.

With no standardised texts available in

this field of analysis, laboratories applying for accreditation will be able to use technical notices issued by two scientific societies: the French Society for Analytical Toxicology "(SFTA) and the French Society of Pharmacology" (SFP) to draw up their operating protocols. They will also have to take measures to prove the validity of their methods. ■

Jean-François Moro
Head of the Laboratory Section

Laboratories

Meeting of Technical Accreditation Commission (CTA) chairmen

By and large, the reform, which started successfully, is well perceived by chairmen of the new commissions.

The second meeting of chairmen of the new Technical Accreditation Commissions was held at Cofrac on 3 April. The first meeting (on 26 October 2001) was above all the opportunity to get to know each other and explain the new accreditation process. This second meeting allowed the chairmen to take stock of the general policies currently being established by Cofrac, especially concerning the way in which the scope of accreditation is expressed (see our article on page 6), and to discuss the experience of each commission during the first 5 months of operation. Objective: encourage harmonisation of practices.

New exciting operating practices

The unanimous opinion was that the reform has had a beneficial effect on operation, increasing reactivity through the work of Cofrac teams and reporters, and that the quality of accreditation awarded has not suffered. May I remind that (see *Compétences* No. 26) examination of "straightforward cases" has been dele-

gated to the permanent structure, with CTAs making systematic use of the "reporter procedure" so that the more difficult or contentious cases are sent to a plenary session. A detailed presentation of the permanent structure's work is given at each CTA meeting, and used as the basis for setting the dividing line between "straightforward cases" and the others. The smooth transition from 36 Permanent Accreditation Commissions (CPAs) to 7 CTAs for the examination of assessment reports is an achievement worth stressing. Nevertheless it must be said that the work load varies between the CTAs with regard to that specific task.

Focus on competence

Another aspect of the work of CTAs is to prepare technical documents. Working groups have been set up with the objective of gradually replacing current "programmes" (testing) or "specific requirements" (calibration) with technical documents containing recommendations for assessors, as well as any useful information expected to help Cofrac

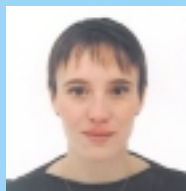
select assessors. This long and exacting work has a long way to go.

CTAs are also responsible for examining the competence of technical experts. In this respect, CTA chairmen agree that the need for a rapid change in recruitment procedures and monitoring of technical experts should be stressed. This subject cannot be isolated from the work described in the previous paragraph. A Cofrac competence grid and more exact knowledge of technical expert's competence are pressing requirements.

Clearly, CTAs are still at the "running in" stage; individual enquiries, based chiefly on the qualification of technical experts, are conducted by the CTAs and depending on the kind of feedback, could become standard practices. It is obviously still too early to draw up a consolidated report, but the first results are encouraging. ■

Jean-François Moro
Head of the Laboratory Section

Two new staff members in Laboratory section



Béatrice Borys
Building and
civil engineering
fields.



Abdérafî Charki
Physical and
mechanical
testing.

Certification

Snippets from the committee

Products and services certification: harmonisation works linked to the merge are on the right track. First results are encouraging.

The work of the new Products and Services Certification section committee is progressing, possibly not in a spectacular fashion, but fast enough to anticipate validation of the most important documents at the next committee meeting in September.

The committee's priority, as far as these documents are concerned, is to harmonise the procedures resulting from differences in practice between two sectors: industrial products and services certification and agricultural products and foodstuffs certification.

As the final goal of harmonised interpretation is a single interpretation of the

requirements of standard NF EN 45011, the harmonised accreditation process should be the first document published. This document is a merge of 6 documents: 3 for each of the sectors mentioned (accreditation process, assessment process, process for amending the scope of accreditation). Administrative documents concerning the internal operation of the section and examination of files should follow.

The new measures are expected to be put into effect immediately after validation for new applications, and will be verified during assessments carried out from 2003 for organisations already ac-

credited. This information will be communicated to all partners concerned. A meeting of quality assessors and experts from the two sectors is planned for 13 September, during which these modifications will be presented. Organisations already accredited, members of the permanent accreditation commissions (CPAs) and committee members will receive these new documents. ■

Marie-Geneviève Duhau-Soulage
Head of the Product and Services
Certification Section

Current CASCO projects concerning accreditation and conformity assessment

Accreditation	ISO/IEC 17011 (based on ISO/IEC Guide 58 :1993, ISO/IEC 61 : 1996 and ISO/IEC TR 17010 : 1998) [CASCO working group 18]	General requirements for organisations operating in assessment and accreditation activities
Calibration/testing	Alignment of standard ISO/IEC 17025 to standard ISO 9001 : 2000 [CASCO working group 25]	General prescriptions concerning the competence of calibration and test laboratories
Product certification	Reprint of ISO/IEC Guide 28 For updating	General rules for a system of product certification by a third party
	Revision of ISO/IEC Guide 53 for updating and bringing its technical content into conformity with standard ISO 9001 : 2000 [ad hoc group]	An approach to the use of a supplier's quality system for product certification by a third party
	ISO/IEC Guide 67 [CASCO working group 14]	Basic elements of product certification
Quality system certification	ISO/IEC 17021 (based on Guide 62 : 1996 and ISO/IEC Guide 66 : 1999) [CASCO working group 21]	General requirements for organisations carrying out management system assessment, certification and registration operations
Personnel certification	ISO/IEC 17024 [CASCO working group 17]	General criteria for certification organisations operating in certification of personnels

Laboratories

Revolution in expressing laboratories' scope of accreditation

The new system will enable laboratories to describe their scopes in closer accordance with their real possibilities and competences.

During its meeting on 7 March 2002, the Laboratory section committee presented its view concerning the most suitable way of expressing accredited laboratories' scope of accreditation (see *Compétences* n° 26) and the implementation of standard ISO/IEC 17025.

The framework adopted, largely based on document EA-2/05¹, allows analysis, test or calibration laboratories to propose a scope of accreditation matching more closely their real possibilities, and therefore of carrying out a greater part of their services within the framework of their accreditation. The laboratories will be asked to define their scope according to 3 types, with the possibility of combining these 3 types, for each field of competence identified and described on the basis of:

- field or domain,
- products,

- quantity or characteristic,
- method, test and measurement technique.

The differences between the three types are as follows:

Type 1: the laboratory claims to work according to standards or consensus documents deemed to be equivalent (see Para. 5.4.2 of standard ISO/IEC 17025) in their field of application;

Type 2: the possibility of presenting derived or adapted methods is offered, but remaining within the framework of the principles of the adopted method,

Type 3: the laboratory claims to carry out analyses, tests or calibration, to develop or validate methods within the framework of a scope described by a list of competencies or standards or technical reference documents (non-exhaustive list provided as an illustration of the laboratory's capability).

It should be noted that the framework

adopted for scope types 2 and 3, also provides greater flexibility for developing the field of accredited services without having to undergo technical assessment which is not strictly necessary. Further work has to be done on the procedure for assessing laboratories' competence throughout the accreditation cycle for each type of scope. This procedure must be defined so that the pertinence of the assessment of scope claimed by the laboratories is guaranteed at an acceptable cost. The objective is to have validated documents by the end of 2002. ■

Jean-François Moro
Head of the Laboratory Section

1) The document EA-2/05, *The Scope of Accreditation and Consideration of Methods and Criteria for the Assessment of the Scope in Testing*, is available on the EA site, www.european-accreditation.org.

The activity of the CTA¹ and of the CIERA¹ since october 26

CIERA (from 26/10/2001 to 21/05/2002)

Number of assessment reports: **427** / Frequency of meetings: **weekly** / Number of meetings: **26**

Type of reports	CTA	CIERA
	<ul style="list-style-type: none"> • Initial assessment • Extension assessment for a significant change in the technical competence 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance • Renewal • Minor extensions

Assessment reports have been systematically examined by one CTA since the first meeting of the CIERA on 26 october 2001

(1) CTA: Technical accreditation commission; CIERA: Internal commission for examination of assessment reports

Certification of personnel: a central issue for jobs and individuals

The Certification of personnel activity is not very widespread and has some very specific features linked to the very nature of the field of investigation: individuals. A look at the strengths of Cofrac approach and some examples of accreditation awarded.

A personalised approach going beyond the standard

The purpose of Certification of personnels is to validate a competence, expertise or job. This activity concerns a limited number of organisations. They include major organisations for certification of auditors (quality systems, environment, etc.) but above all small bodies with structures of modest resources. The objective: to certify a wide variety of specific competencies such as those required by non-destructive test agents, foremen of rust-inhibiting paint facilities or auditors of EMS.

Innovative jobs and unusual expertise

“For most accreditation candidates, points out Nathalie Saveant, in charge of this activity at Cofrac, the commitment to accreditation, given the requirements to be met and its cost, is a genuine challenge. They are committed to it because they are motivated and convinced by its benefits: capitalising on know-how, developing a reputation, need for recognition at European level, and so on.”

The example of CCIAS (Centre for international certification of specialised auditors), currently involved in an accreditation process for its social auditors, is revealing. The social audit, the Human Resources equivalent of the financial audit for financial managers, measures the quality of the social management of firms and organisations. For its Chairman, Georges Egg, accreditation is the

logical choice: “Our centre is involved in a process of pursuing quality and excellence. For several years we have awarded a social auditor certificate but we wanted to move away beyond merely “in-house” recognition, and get recognition by an official third party body of our certificates’ conformity to international standards”. Through accreditation the social auditors now have the benefit of a certificate recognised by a third party.

The same motivations can be found in the initiative begun in 1997 by SNIPF for its Professional Engineers (see our article on page 21 and Compétences No. 24).

Assessment by peers

The accreditation is based on European standard NF EN 45013 and international standard ISO 17024, with the addition of the Guidelines from the IAF Guide.

By including more specific information, this guide makes up for the fact that the document has not be updated since 1995.

Of course, while the accreditation process is based on a common framework, specific features must be added to stick more closely to the requirements of jobs, especially as far as acquiring competence is concerned. Cofrac assessors therefore make a thorough analysis of information about qualification, training and experience of personnels. For example: proof that the person concerned has followed specific training or

worked in a company in the relevant sector. Finally, special attention is given to assessment of panels, commissions and examinations, making use of tools such as grids for observation, assessment and scoring. In this context, the approach taken by the CTBA (Technical Centre for Wood and Furniture) for its parasite-control experts is a perfect example of this requirement (see interview below).

“This is why, Nathalie Savéant points out, it is essential for Cofrac to set up assessment teams that are thoroughly conversant with the job being assessed. This aspect is all the more determining in the case of certification of personnels where the assessment is close to an assessment by peers. Cofrac assessors will have frequently undergone this experience themselves”. At the end of the procedure, the awarding of a certificate of competence is a much-appreciated form of recognition guaranteed to boost confidence.

The requirement of impartiality and independence is another essential aspect. Special vigilance is required to ensure that the activities of certification and training are clearly differentiated.

New territory to explore

Indicative of the growing appeal of this type of accreditation, the Criminal Research Institute of the National Constabulary (Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale) has begun

a two-purpose initiative concerning quality systems in conformity with ISO/IEC 17025, to prepare for the technical recognition of its laboratories, and concerning certification of personnels.

"Our thinking with respect to certification of personnels, points out Alex Dupont, Head of the Quality Assurance Department, has been developing since 2002 in the wider context of the European association ENFSI (European Net-

work of Forensic Science Institutes), which sees certification of personnels as a high-potential tool for selecting experts according to the needs of European officers in charge and magistrates. The first step will certainly consist in building reference baselines for each activity of crime investigation: taking samples on crime scenes, writing reports including opinions and interpretations." A "sensitive" field which, more than any other, de-

mands an exacting approach in phase with accreditation and which cannot develop but in concertation with the Chancellery.

Other fields will no doubt open up to this type of accreditation since certification of personnels is a central issue for jobs and individuals. The organisations involved in this process, taking the risk of a re-examination of their practices, provide proof of a fine spirit of initiative. ■

Cleaning up a market, capitalising on competence

The CTBA, Technical Centre for Wood and Furniture, was set up to promote the use of wood in the construction field and the quality of the wood and furniture trade. In 2001 it was granted accreditation for certification of its parasite-control experts. Its Quality director, Patrice Garnier, explained why.

Why did you want to obtain accreditation?

We are motivated by very demanding requirements for the thoroughness and transparency of our services. The CTBA has been committed to accreditation initiatives since the end of 1980 when our laboratories received accreditation, extended in 1997 to the field of industrial product certification and in 2000 to services. The accreditation of our parasite-control experts is a continuation of this logic.

A tool for motivation and sales promotion

Why these experts in particular?

The "Termites law" of 8 June 1999 aims to protect purchasers and owners of buildings against termites. It imposes in particular, in the framework of property

transactions in areas subject to a local or prefectorial by-law, to carry out a parasite evaluation when the seller wants to exonerate from the latent defect. Practically, this evaluation is being systematically required by the lawyer at the sale. As a result of the law, this emerging market expanded rapidly and was flooded by professionals sometimes lacking in competence and scruples. It was essential for us to be able to provide the market and our experts serious recognition.

In concrete terms, how did the procedure run?

The initial assessment was based on two main lines of investigation: how we operate certification at the administrative level and evaluation of how we conduct an examination. To obtain their certificate, applicants have to pass three stages: written theoretical examination, on-site verification (a technical inspector validates the parasite search method), then an interview with a panel of professionals.

How did your company personnel react to this process?

Even though the notion of accreditation is part of our company culture, the dif-

ference this time was that there is a political intention to be recognised and position ourselves in a very competitive market. A real challenge, especially since we wished to achieve it quickly. In addition, the field itself – certification of personnels – made it a specific file. Accreditation proved to be a superb tool for motivating our teams within the company.

Have you tried to make this recognition known outside?

Yes. Firstly with the public administrations, who were pleased to see our sense of initiative, and of course with our certificate holders who have the benefit of certificates mentioning that they are covered by Cofrac accreditation. We give them the backing for promoting their certification among their partners: architects, solicitors, administrations, and so on. However, the notion of accreditation, even if it assists in gaining recognition by public administrations, is still too little known and not seen often enough as an important differentiating factor by the various operators on the market. We rely on Cofrac and its partners to continue their effort in this direction. ■

Partners

SNIPF: A “pro” in the validation of attainment

Since its creation in 1936, the National Society of Professional Engineers of France – SNIPF – has made the certification of engineers an important objective, awarding a certificate to qualify professional engineers. Since 1993 its competence testing has been a reference for the Engineering profession. In 1997 it received accreditation for its awarding of specialised certification to professional engineers, which now takes the form of a Certificate of Professional Engineering Competence (CCIP).

Recognition at national and international level

This accreditation provides recognition at two levels:

- national, since all engineers SNIPF certified are registered in the national directory of engineers of the National Council of French Engineers and Scientists (CNISF);

- international: through ISO – NF EN 45013 will soon become an international standard –, our Society will be the first to receive accreditation in the field of certification of personnels. In addition, the specialities recorded on the certificate refer to ILO (International Labour Office) classifications. Finally, our Society is an integral part of the European Chamber of Professional Engineers, which is made up of European organisations validating professional attainment.

Between 1997 and 2001, the National Certification Commission studied 1796

files and awarded 715 certificates of competence covering 30 engineering professions. The organisations represented in this commission – COFRAC, CNISF, representatives of training institutes and companies – have stressed the thoroughness and reliability of the tests carried out. ■

Pierre Sitko, General Secretary of the National Society of Professional Engineers of France

International

9th EA Annual General Meeting in Bucharest

According to those present, the meeting offered open and constructive debate!

The discussions resulted in decisions being taken by the General Assembly and, in particular, two basic documents were approved, concerning EA membership criteria and EA policy concerning conformity assessment activity specific to certain sectors of industry.

Firstly, concerning the sector schemes: in general terms, EA agrees to collaborate with any system operating on, at least, a European level, providing the scheme operators accept full application of the EA MLA.

Fostering harmonisation

To enhance coordination within EA, it was decided that every accreditation body member of EA should keep the others informed of developments in its own country, likely to be of interest to EA so that, wherever possible, EA can adopt a unified policy. This practice is already operational in the Certification committee.

Thus, in the sector of EMC testing for automotive applications, a MoU has been signed between EA and the three leading American automotive manu-

facturers: General Motors, Daimler-Chrysler and Ford, as part of the AEM-CLRP (Automotive Electro-Magnetic Compatibility Laboratory Recognition Program). At present, the UK, Italy, Germany, Sweden and France are formally involved in the scheme. A similar agreement should soon be signed with the Blue Tooth scheme, in the field of wireless I.T. networks.

Accreditation last level

Another basic document was unanimously approved... that defining EA

THE EUROPEAN CO-OPERATION
FOR ACCREDITATION

membership criteria. The objective is to clarify and reinforce the status of accreditation and accreditors within Europe. One major question remains to be solved: that of the non-competitive nature of accreditation.

The situation is critical in some EA member countries, where multiple accreditation bodies are developing in parallel. Without any specific legal context, national authorities have no means of preventing such developments. Furthermore, the law actually prohibits monopolies. EA is therefore asking the Commission to take a clear-cut stand on accreditation status. Accreditation should be the ultimate level in the confidence building process. Accreditors are not involved in any commercial activity and therefore cannot operate in a competitive "marketplace".

New priorities

A significant decision was taken at the EAAB meeting, last May, to change meeting organisation and working methods. A list of key factors was approved. Priorities adopted include the relationship between accreditation and notification, EA policy for sector schemes (see above) or the extension of the MLA to include inspection.

In addition, in response to a request by the Board, EA will launch the first general satisfaction survey, at European level, before the end of the year. This survey will measure the degree of satisfaction of the accreditors' direct customers that is organisations accredited by EA members.

Streamlining and avoiding duplication – an essential objective

Like its international counterparts, the ILAC or the IAF, EA is making every effort to enhance and rationalise its document production process. Above all projects must be coordinated between the various regional and international organisations. The new EA procedure

notably specifies a preliminary validation phase for the real need. This phase shall notably confirm that no similar action is in progress or has been launched by the various EA counterpart organisations. The procedure also defines the way in which the parties concerned can be included in the production process.

A new phase – the extension of the MLA to include inspection

A questionnaire will soon be circulated to all EA members, to assess the way in which EA members handle the question of independence in relation to the inspection bodies. Peer reviews continue in parallel, and Cofrac will be evaluated next October.

Lars Ettarp, chairman of the EA inspection committee, highlighted the significant progress made in the joint drafting, by ILAC and IAF, of a unified guide for the application of ISO 17020. The guide is to be applicable world-wide and will be discussed in Berlin in September.

Ambitious change in the EA Laboratory Committee

The General Assembly welcomed the proposed Committee reorganisation, presented by Committee Chairman,

Hanspeter Ischi. In particular, a decision has been made to restructure the expert groups handling the specific technical work. There are currently 26 of these and, wherever possible, they will be transferred to the laboratory organisations. Streamlining rather than restructuring are the key words in fact, as the objective is for the laboratories to recover full control of the drafting of technical guides of which they are the main users. This change is fully in line with the governing principles adopted for the EA restructuring operation, initiated during 2000, and with the new bases of co-operation between EA, Eurolab, Eurachem and Euromet, currently being discussed.

Finally, note that EA will be present at the next NCSLI conference in San Diego, from 5th to 8th August, and will be exhibiting jointly, throughout the entire period of the conference, with ILAC, APLAC and A2LA. On 7th August, MLA Committee Chairman Jos Leferink will participate in discussions on the subject of MRAs. ■

Information: www.ncsli.org



ILAC and IAF Executive Committee meetings in Vancouver

Much debate highlighted diverging views on sensitive issues such as the participation of stakeholders and a common logo.

The ILAC and IAF Executive Committees met simultaneously on 23-24 May 2002 in Vancouver. The meetings followed that of the Joint Committee for Closer Co-operation (JCCC) on 22nd May.

Being personally a member of these three bodies, it was obviously impossible for me to follow all the discussions over the last two days. However, each of the two Executive Committees kindly accepted to change its agenda, to allow me to participate in the discussions on the major issues, and the essential points are reported below.

Firstly, ILAC. The drafting of the bylaws and other documents related to the incorporation of ILAC is proving to be a long and difficult process, and we were submitted a 20th version of the draft bylaws. Following the various comments made, we should soon be examining at least one more version of the document.

Involving direct and indirect customers

One of the most discussed points was the status, within ILAC, of the organisations representing the laboratories, and of those representing their customers. The Executive Committee finally accepted that each of these two partners in the accreditation process should have a seat, and that their representatives should have voting rights at general assemblies.

A short and medium-term work programme is currently being defined, focused on promoting the ILAC MRA, and with the objective of establishing the MRA as a reference. The work programme will also include assisting the

creation and development of accreditation bodies in those countries in which they do not yet exist.

Finally, the work of the ILAC and of the regional organisations, such as EA, APLAC and IAAC, should be better co-ordinated, to avoid duplication. Basically, before starting work on a new subject, each region should inform the ILAC, thus enabling the ILAC to adopt or take over this activity, if considered appropriate.

Extending the IAF MLA to product and EMS certification

Next, the IAF. The peer reviews relating to the extension of the IAF MLA, to include the certification of products and services, and also of environmental management systems, have just started. If the results are satisfactory, an agreement could be signed in 2003, recognising these two types of certification.

Work and discussion are being actively continued on the accreditation of certification bodies for sector schemes (aerospace, long-term forest management and the reduction of "greenhouse" effect gas emission).

Joint IAF/ISO actions, concerning the handling of complaints relating to undeservedly granted certifications and their consequences, were discussed, together with the monitoring of certification activities conducted in one country, under an accreditation granted in another country. The objective is to reinforce controls and to take appropriate action to ensure the long-term credibility of "ISO 9000" certificates issued.

Concerning joint activities, within the context of ILAC-IAF co-operation, several projects were launched, notably

concerning the harmonisation of peer review procedures, the training of the evaluators, the accreditation of inspection bodies, relations with international organisations (ISO, IEC, UNIDO, WTO, etc.), assistance for the creation of accreditation bodies and the creation of a logo to promote the MLAs.

Debate about a common logo

Although these common activities are generally developing satisfactorily, there are a few co-ordination problems concerning the logo.

In fact, ILAC has started work alone, as IAF took some considerable time to appoint its representatives in the joint working group. IAF subsequently expressed the wish for a common logo, whereas ILAC opted for two different logos, with probably a third logo for inspection, which is not very reasonable, in view of the relatively complex communication that will be required to explain the meanings of these logos. Registration and copyrights concerning these logos are issues that still have to be decided. Hopefully, common sense and pragmatism will eventually prevail.

Both the last EA AGM, and the last EAAB meeting, clearly confirmed their wish to only have one logo, with slightly adapted versions for testing, calibration, inspection, management systems certification, etc, to equally and consistently promote both the ILAC and IAF multi-lateral agreements, pending the merger of the two organisations to form a single body.

Daniel Pierre,
Director of Cofrac
Chairman of EA